

**Maitre Thomas D'JOURNÉ**  
**SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE  
Tél. : 04.13.24.13.63 – [f.hoffmann@provansal.eu](mailto:f.hoffmann@provansal.eu)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
SUR SAISIE IMMOBILIERE**

**D'UN APPARTEMENT DE TYPE F3** situé au 2<sup>e</sup> étage (**lot 12**)  
**Dépendant d'un ensemble immobilier**  
**sis à MARSEILLE (13003), 25, avenue de Belle Vue,**  
**cadastré section 813 K n°236 pour 05 a 31 ca.**

**MISE A PRIX DE DOUZE MILLE EUROS (12.000 €)**

**Visite le Mardi 19 Janvier 2021 de 10 h 30 à 11 h 30**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 28 JANVIER 2021 à 9 h 30**

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,  
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée, Palais Monthyon,  
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DU BIEN  
MIS EN VENTE :**

**D'après le titre de propriété :**

Dans un ensemble immobilier sis à  
MARSEILLE (13003), 25, avenue Belle  
Vue et impasse du Prophète,  
Cadastré section 813 K n°236 pour 5 a  
31 ca,

**LE LOT NUMERO DOUZE (12) :**

Un appartement de type F3 situé au deu-  
xième étage, portant le numéro 2 au plan,  
comprenant une salle de séjour, deux  
chambres, une cuisine, un hall, une salle

de bains, un WC et une penderie,  
Et les 36/1.000èmes des parties com-  
munes générales.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'ob-  
jet :

- d'un état descriptif de division – règle-  
ment de copropriété, reçu par Me  
LENTHERIC, Notaire à Marseille le 13  
octobre 1953, dont une copie authentique  
a été publiée à la conservation des hypo-  
thèques de Marseille, 1<sup>er</sup> bureau, le 28  
octobre 1953, volume 1970, n°34.

**D'après le procès-verbal de des-**

## **cription :**

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 9 décembre 2020 un procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement qui est accessible par une coursive intérieure se situe au 2<sup>ème</sup> étage.

Il se compose d'une entrée distribuant une cuisine, un séjour, deux chambres, une pièce d'eau et un WC.

Les lieux sont meublés et seraient loués depuis plus de trois ans. La locataire n'a pas été en mesure de produire son bail.

Le loyer mensuel de 680 euros est réglé chaque mois au propriétaire qui passe le récupérer.

Le logement est démuné de système de chauffage.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **50,88** m<sup>2</sup>.

Le syndic de la copropriété est le cabinet FONCIA MARSEILLE, rue Edouard Alexander, 13010 MARSEILLE.

## **La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :**

La société dénommée **LE CREDIT LOGEMENT**, société anonyme au capital de 1.253.974.758,25 € ayant son siège social à PARIS (75003), 50, boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B

302 493 275,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES.**

**Les enchères sont recevables uniquement** si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

## **RENSEIGNEMENTS :**

**Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :**

- Sur le site internet

<http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - **f.hoffmann@provansal.eu**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 15 décembre 2020.

**Me Thomas D'JOURNO**  
**Avocat**